

PELERINAGE à NAVARIN Dimanche 17 Juillet 1966

Le Pèlerinage aura lieu comme les années précédentes
sous la Présidence du Général Prételat, Président de l'Association

Départ par train de Paris : Gare de l'Est 7 h.

Arrivée à Châlons-sur-Marne à 8 h. 37

Des cars réservés aux Pèlerins attendront devant la sortie de la Gare.

Départ des Cars de CHALONS : 9 h. - Arrivée à Navarin vers 9 h. 40.

10 h. *Messe pour les Morts devant le Monument, suivie de l'Absoute donnée par Monseigneur l'Évêque de CHALONS.*

10 h. 45 *Allocution du Général PRETELAT, Sonnerie aux Morts, minute de silence et de recueillement. Dépôt de couronnes sur la tombe du Général GOURAUD par les délégués de la Rainbow-Division et des Anciens Combattants. Défilé des troupes.*

11 h. *Visite de la Crypte par les pèlerins.*

11 h. 15 *Départ de Navarin.*

11 h. 30 *Cérémonie au cimetière de SOUAIN, bénédiction des tombes.*

12 h. *Dépôt d'une couronne au Monument aux Morts de SUIPPES.*

12 h. 30 *Déjeuner en commun à SUIPPES (Hôtel du Midi).*

15 h. *Départ des cars de Suippes pour CHALONS.*

Départ du train pour PARIS : 16 h. 26 - Arrivée à PARIS : 18 h. 03.

Prix du transport par Car (de Châlons à Châlons) 5 F. (sera payé sur place).

Prix du déjeuner : 9,00 F. (boisson, café et service compris).

*Les inscriptions et participations doivent être adressées avant le 1^{er} Juillet à
Mademoiselle VUILLAUME, Trésorière, 5, rue Casimir-Pinel - Neuilly-sur-Seine (Seine)*

PÉLERINAGE COMMÉMORATIF DES COMBATS DE SEPTEMBRE DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 1966

Ce pèlerinage aura lieu dans les mêmes conditions qu'en 1965 ; il est toujours pratiquement impossible de circuler en car dans les terrains du camp de Suippes (Perthes, Tahure etc..).

Le circuit comprendra :

VISITE DES CIMETIÈRES MILITAIRES - MESSE A NAVARIN - DÉJEUNER A SOUAIN

Le programme détaillé sera donné par une circulaire à diffusion limitée, adressée en Août à toute personne qui, avant le 1^{er} Août, en aura fait la demande (sans engagement) à M^{lle} VUILLAUME (à l'adresse ci-dessus).

Il semble possible de prévoir le remboursement des dépenses de car pour les pèlerins bénéficiant d'un titre de circulation gratuite attribué conformément à l'article L 515 du Code des pensions militaires des victimes de la guerre, et mentionnant les nom et prénoms du militaire décédé et son lieu d'inhumation.

Nous rappelons que les personnes intéressées par cette mesure (veuves non remariées, descendants, frère ou sœur aîné) doivent demander à leur mairie les imprimés nécessaires à l'obtention du permis, puis adresser ceux-ci au Secrétariat Général de la S.N.C.F.

Les références des titres de circulation ainsi utilisés seront collectées le jour du pèlerinage, et l'Association, établira ensuite une demande globale du remboursement des frais du car.

Les Membres de notre Association qui ont reçu, jointe au présent Bulletin, une formule de mandat-carte n'ont pas encore réglé leur cotisation 1966 dont le montant minimum reste fixé à 3 francs.

Tous les versements sont à effectuer :

— soit au Compte-Postal PARIS 1137-11 au nom de la Trésorière :

M^{lle} Monique VUILLAUME

5, Rue Casimir-Pinel — 92 - Neuilly-s/Seine

— soit par chèque bancaire au nom de l'Association, adressé à la Trésorière.

Notre Association vient d'être cruellement éprouvée par la disparition de deux des Membres de son Conseil qui avaient le plus contribué à son essor et à son prestige.

Nous venons de perdre en effet notre Vice-Président :

Le Colonel DARU

décédé le 3 mai 1966 à l'hôpital de la Salpêtrière à PARIS, où il avait été transporté, dans un état de grande faiblesse, 15 jours plus tôt.

Le Colonel DARU, qui appartenait à notre Association depuis son origine, s'en était vu confier la vice-présidence après la Libération, et chacun de ceux qui l'avaient approché dans ses fonctions avait pu apprécier, au-delà de sa grande modestie, la lucidité et la délicatesse des sentiments qui l'animaient, en même temps que le dévouement aux grandes valeurs morales qu'il manifestait en toutes occasions.

Descendant à travers plusieurs générations d'officiers du Maréchal DAVOUT duc d'AUERSTAEDT, le Vicomte DARU s'était engagé en 1914 dans une unité de Chasseurs pour rejoindre au front son père et ses trois frères : blessé 3 fois, il avait par 2 fois refusé d'être évacué. Il avait été cité à 3 reprises.

C'est au cours du séjour en Syrie du Général GOURAUD, alors Haut-Commissaire de la France et Commandant en Chef de l'Armée du Levant, que celui-ci lui demanda de devenir son Officier d'Ordre. Un tel Chef savait s'entourer d'officiers exceptionnels : le Colonel DARU resta ainsi 11 ans aux côtés du Général GOURAUD, au Proche-Orient puis à Paris.

Pendant la dernière guerre, il avait assumé d'importantes fonctions à Londres et aux U.S.A. puis avait rejoint l'Afrique du Nord où il avait été Directeur du Cabinet du Général CATROUX.

La disparition du Colonel DARU crée un vide profond dans notre Association, et c'est avec une vive émotion que nous assurons à nouveau Madame DARU et toute sa famille de la très grande part que nous prenons à leur deuil, dont nous mesurons l'immensité.

Quelques mois plus tôt, nous avons été brutalement surpris par l'annonce du décès subit de notre ancien Secrétaire Général :

Monsieur Henri CHABASSE

survenu le 3 décembre 1965 dans sa propriété de Charente-Maritime.

M. CHABASSE avait participé activement à la création de notre Association, au titre d'Ancien Combattant de Champagne, et il avait dès l'origine, été nommé Secrétaire Général Adjoint avant d'assumer, depuis la Libération, les fonctions de Secrétaire Général qu'il a exercées jusqu'en 1961.

Notre Conseil d'Administration s'était incliné à cette date devant la décision formelle que notre ami CHABASSE avait manifestée de résigner ses fonctions, en raison de son éloignement permanent de PARIS, mais le Conseil l'avait alors, à l'unanimité, nommé Secrétaire Général Honoraire "en raison de l'importance et de la qualité des services rendus à l'Association depuis sa création".

Chacun de nous connaissait bien l'amabilité souriante avec laquelle il orientait notre activité en même temps que le patriotisme sincère qui animait toutes ses pensées et la foi qu'il avait, et qu'il savait si bien communiquer autour de lui, dans la perennité du souvenir de nos Morts.

C'est lui qui avait créé, depuis de longues années, notre pèlerinage "privé" de Septembre auquel il attachait tant d'importance et qu'il avait tenu à organiser plus particulièrement pour les familles des Morts des Combats de 1915, afin de leur permettre de venir se recueillir sur les tombes de Champagne en ces jours d'anniversaire.

Nos membres garderont certainement tous longtemps le souvenir de celui en qui ils avaient reconnu un ami sincère et généreux, et nous renouvelons à Madame CHABASSE ainsi qu'à son fils l'assurance de notre sincère et douloureuse sympathie.

Si lourdes qu'elles soient, ces disparitions ne doivent pas nous décourager : l'Association continue. A nous tous de contribuer de toutes nos forces au maintien du souvenir de nos disparus, en recrutant de nouveaux Membres dans les générations des fils et des petits-fils des Tués et des Anciens Combattants de Champagne.